



Comité de Pilotage du PAEDC¹ de FROIDCHAPELLE

Charte de fonctionnement

¹ Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Définitions - Le Comité de Pilotage	3
3.	Missions	4
4.	Cadre de fonctionnement	4
4.1.	Composition	4
4.2.	Critères de participation des citoyens	4
4.3.	Durée du mandat	4
4.4.	Rôles et missions de chaque partie.....	5
4.4.1.	Rôles du coordinateur POLLEC mandaté par la commune de Froidchapelle.....	5
4.4.2.	Rôles de l'Equipe POLLEC responsable de la coordination du PAEDC	5
4.4.3.	Rôles de membres représentants des principaux services communaux	5
4.4.4.	Rôles des membres citoyens	5
4.5.	Processus.....	6
4.5.1.	Planning des réunions	6
4.5.2.	Participants aux réunions.....	6
4.5.3.	Délibérations, invitations et ordre du jour.....	6
4.5.4.	Transmission de l'information et principes de confidentialité.....	6
5.	Philosophie de travail	7
5.1.	Engagements de tous.....	7
5.2.	Engagements de l'administration	7
5.3.	Engagements de l'Echevin en charge de la thématique	8
5.4.	Engagements des membres	8

1. Préambule

En adhérant à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie en 2017 et ensuite en répondant à l'appel d'offres POLLEC 2021, Froidchapelle s'est engagée à œuvrer pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire de 40%, ensuite de 55%, à l'horizon 2030 à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC). Elle s'est également engagée à intégrer à ce plan une étude de vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique ainsi que des mesures d'adaptation à ces impacts.

Il apparaît évident que de tels objectifs ne seront atteignables qu'à travers la mobilisation de tous, ce qui nécessite de permettre à chaque citoyen de trouver sa place dans la démarche et d'en être acteur. De plus, l'ampleur, l'importance et la temporalité des enjeux abordés en termes d'aménagement du territoire, de cadre et de qualité de vie, de cohésion et d'inclusion sociales, de développement économique, de résilience locale, ainsi que de protection de l'environnement nécessitent la mise en place d'une concertation locale.

Il apparaît dès lors indispensable que la stratégie de transition énergétique de la commune soit élaborée et mise en œuvre de manière concertée par des acteurs locaux (pouvoirs publics, citoyens, etc).

C'est la raison pour laquelle Froidchapelle a défini son rôle dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAEDC par les 3 axes de travail suivants :

- Coordonner et communiquer la co-construction de la stratégie locale de transition énergétique.
- Se positionner en tant qu'exemple en planifiant les actions et investissements qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine communal de minimum 40%, voire 55%, à l'horizon 2030.
- Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique à travers la coordination et le suivi du PAEDC, la mise en place d'actions de mobilisation et d'accompagnement, et le soutien aux initiatives citoyennes par la mise à disposition de ressources et la promotion de leurs activités.

Le Comité de Pilotage en question dans la présente charte constitue le socle de concertation sur lequel la Commune désire baser ce travail.

La présente charte a pour objectifs de définir les missions, les objectifs et le cadre de fonctionnement de ce Comité de Pilotage, ainsi que les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes.

2. Définitions - Le Comité de Pilotage

La définition telle que validée par le Collège communal est la suivante :

"Le Comité de Pilotage est un dispositif favorisant la concertation entre les différents services communaux, des habitants, des associations et des acteurs économiques et socio-culturels pour l'élaboration, la concrétisation et le suivi de la stratégie de transition énergétique communale. Il associe les habitants aux projets de la commune, leur permet de faire des propositions et d'élaborer des projets d'intérêt collectif."

3. Missions

La mission du Comité de Pilotage consiste à coordonner la mise en œuvre du- et communiquer le PAEDC qui a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 12 février 2024. Cette mission se déclinera de la manière suivante :

- Coordonner la mise en œuvre du PAEDC et suivre l'évolution des émissions de GES sur base des bilans émanant de la région wallonne ;
- Proposer périodiquement d'éventuelles adaptations et/ou modifications du PAEDC au gré de l'évolution du contexte local et de l'apparition de nouvelles opportunités.
- Estimer le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal.

4. Cadre de fonctionnement

4.1. Composition

Le Comité de Pilotage est composé comme suit :

- Equipe POLLEC : Echevin en charge de la thématique, Direction, Marchés Publics. Membres effectifs.
- Citoyens sélectionnés sur base volontaire au sein de la CLDR et de la CCATM. Membres effectifs.
- Principaux services communaux : PCS, Aménagement du territoire / Environnement, Travaux, sur invitation. Membres invités.
- Directions d'écoles dans le cadre du défi zéro Watts, sur invitation. Membres invités

4.2. Critères de participation des citoyens

Le Comité de Pilotage est ouvert à des citoyens volontaires, sans aucune discrimination. Les membres doivent avoir atteint l'âge de 18 ans, résider ou travailler à Froidchapelle.

Ceux-ci s'engagent à :

- œuvrer dans l'intérêt général de la Commune et de ses habitants ;
- respecter la présente charte.

4.3. Durée du mandat

La durée du mandat est fonction du temps nécessaire à la mise en œuvre des différentes actions du PAEDC et est reconductible si de nouvelles actions sont planifiées.

L'exercice d'un mandat de membre du Comité de Pilotage est gratuit.

4.4. Rôles et missions de chaque partie

4.4.1. Rôles du coordinateur POLLEC mandaté par la commune de Froidchapelle

- Assurer la gestion administrative des réunions, y compris la rédaction des comptes rendus ;
- Etablir et analyser le bilan énergétique et CO2 du territoire communal¹.
- Evaluer la vulnérabilité du territoire communal aux impacts du changement climatique. ¹
- Accompagner la coordination du PAEDC.
- Réaliser un cadastre énergétique des bâtiments communaux prioritaires. Proposer un portefeuille de travaux sur le patrimoine communal.
- Mettre en place une comptabilité énergétique des bâtiments communaux.
- Accompagner le Comité de Pilotage dans la mise en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO2.
- Accompagner le Comité de Pilotage dans l'élaboration d'un plan de communication.
- Accompagner l'Equipe POLLEC dans le rapportage régulier à la Convention des Maires.

4.4.2. Rôles de l'Equipe POLLEC responsable de la coordination du PAEDC

- Veiller à une répartition équitable dans la prise de parole ;
- Envisager la faisabilité des propositions du Comité de Pilotage ;
- Souligner les contraintes des autorités communales ;
- Soutenir de manière logistique, méthodologique et administrative, les membres dans la mise en œuvre des actions retenues dans le PAEDC ;
- Veiller au respect de la charte.

4.4.3. Rôles de membres représentants des principaux services communaux

- Soutenir de manière logistique, méthodologique et administrative les actions visant à réduire les émissions de CO2 qui concernent leur service ;
- Souligner les contraintes de leurs services ;
- Envisager la faisabilité des propositions des membres ;
- Veiller au respect de la charte

4.4.4. Rôles des membres citoyens

- Réfléchir, s'informer et débattre afin d'émettre un avis collectif sur tout projet envisagé dans le cadre du PAEDC ;
- Mettre en œuvre la communication des actions du PAEDC ;
- Proposer des actions visant à atteindre à réduire les émissions de CO2 ou à encourager l'énergie durable ;
- Veiller au respect de la charte.

4.5. Processus

4.5.1. Planning des réunions

Lors des premières réunions : Présentation et validation de la charte de fonctionnement et présentation des actions envisagées dans le PAEDC.

Lors de la mise en œuvre du PAEDC, au moins deux réunions en présentiel du Comité de Pilotage sont organisées chaque année afin de suivre cette mise en œuvre et de proposer d'éventuelles adaptations. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées en visio-conférence au gré de l'actualité des actions et d'éventuelles nouvelles opportunités se présentant sur le territoire communal, à la demande des membres effectifs.

4.5.2. Participants aux réunions

Les personnes suivantes participent aux réunions du Comité de Pilotage :

- Les membres effectifs du Comité de Pilotage (Représentants des citoyens, Equipe POLLEC).
- L'Echevin en charge de la thématique (Membre de l'Equipe POLLEC).
- Le coordinateur POLLEC mandaté par la commune.
- Le(s) participant(s) représentant(s) des services communaux en charge de l'action à l'ordre du jour ou experts extérieurs invités.

4.5.3. Délibérations, invitations et ordre du jour

Les propositions, idées, décisions, à relayer au Collège communal sont prises à la majorité absolue des membres effectifs présents, en concertation, quel que soit le quorum de présence.²

Un membre effectif ne pouvant pas être présent à une séance plénière peut donner une procuration à un autre membre effectif afin de faire valoir son vote. La présence des membres représentants les citoyens est dès lors essentielle.

L'ordre du jour et les modalités des séances suivantes seront décidés par l'ensemble des membres effectifs à la fin de chaque réunion. Les actions du PAEDC qui seront discutées, de même que les membres à inviter dans le cadre de ces actions seront également délibérés à ce moment-là.

4.5.4. Transmission de l'information et principes de confidentialité

Comptes-rendus

Les comptes-rendus des réunions sont transmis par courriel, sous format PDF aux membres effectifs et invités dans un délai maximum d'une semaine après la date de la réunion. Les membres effectifs disposent alors d'une semaine pour transmettre leurs commentaires et éventuelles demandes de modification. En l'absence de commentaire après ce délai, ils sont considérés comme approuvés. Si des commentaires ont été émis, une nouvelle version des comptes rendus est envoyée sous format PDF. Si des commentaires contradictoires sont émis durant cette semaine ou dans un délai d'une semaine après l'envoi de la nouvelle version, l'approbation est reportée à la réunion suivante. Les avis personnels et les désaccords sont formulés avec respect. Par ailleurs, les documentations et informations transmises par mail sont les bienvenues.

Après leur approbation, les comptes rendus et autres publications sont transmis au Collège communal par l'Equipe POLLEC via l'Echevin en charge de la thématique. Les comptes-rendus ne reprennent pas nominativement les membres qui interviennent lors des échanges mais les noms des membres, effectifs ou invités présents sont repris.

Productions écrites du Comité de Pilotage

Toutes productions écrites transmises ou échangées entre les membres et le coordinateur POLLEC et non encore finalisées seront traitées avec confidentialité et ne pourront être diffusées qu'avec l'accord des membres effectifs.

Les écrits que les membres souhaitent transmettre aux mandataires politiques seront transmis via l'ensemble des membres ou via l'administration ; chacune des deux parties étant tenue d'informer l'autre des documents transmis. La teneur des suggestions et propositions émises dans ces documents n'engage en rien l'administration.

Publications

Afin de sensibiliser la population, le comité de pilotage par le biais du coordinateur POLLEC pourra alimenter le site de la Commune en photos, articles et publications en lien avec les actions du PAEDC. Le Collège communal aura la prérogative, en concertation avec le comité de pilotage, de décider ensemble du contenu des documents et/ou images qui seront proposés à la publication.

5. Philosophie de travail

5.1. Engagements de tous

Chaque partie - citoyen, agent administratif ou représentant politique - s'engage à :

- Traiter les partenaires avec respect. En toutes circonstances, chacun fera preuve de sens civique, d'impartialité et de bienveillance.
- Ne pas favoriser un sous-groupe de membres ou d'intervenants au détriment d'un autre.
- Travailler dans un esprit d'ouverture, de tolérance et de construction afin de favoriser les échanges et la réciprocité.
- Respecter la diversité culturelle, sociale et/ou socio-économique de la population et ne tenir en aucun cas, le moindre propos discriminatoire ou raciste.
- Favoriser au maximum la collaboration "tripartite": Citoyens/Administration/Mandataires politiques.

5.2. Engagements de l'administration

L'Equipe POLLEC s'engage à :

- Recueillir les avis et propositions des membres de manière impartiale ;
- Mettre en œuvre les moyens à sa disposition (humains et financiers) pour accompagner les actions du PAEDC qui ont été approuvées par le Conseil communal ;
- Appliquer les règles de confidentialité pour les réflexions du Comité de Pilotage en cours ;
- Transmettre les informations nécessaires à la bonne réalisation des actions ;
- Promouvoir la visibilité de travail du Comité de Pilotage au sein de l'administration communale ;

- Ne pas influencer les débats et animer la réunion de la manière la plus démocratique possible en favorisant l'expression de tous.

5.3. Engagements de l'Echevin en charge de la thématique

L'Echevin en charge de la thématique s'engage à :

- Consulter les membres du Comité de Pilotage le plus souvent possible quant aux activités et projets communaux en lien avec la thématique ;
- Ecouter les propositions des membres ;
- Prendre en compte uniquement les démarches collectives ;
- Défendre les budgets alloués au Comité de Pilotage auprès du Collège ;
- Être le relais, avec le coordinateur POLLEC, entre le Comité de Pilotage et le Collège Communal afin de permettre la concrétisation des actions du PAEDC ;
- Assister aux réunions prévues.

5.4. Engagements des membres

Chaque membre, effectif ou invité, du Comité de Pilotage s'engage à :

- Agir dans le sens de la collectivité et non pour défendre des intérêts personnels ou individuels ;
- Agir ou s'exprimer au nom du Comité de Pilotage uniquement sur mandat de celui-ci ;
- Transmettre toute demande ou suggestion aux mandataires politiques via le Comité de Pilotage et l'Echevin en charge de la thématique.

Par le Collège :

Le Directeur général,



Stéphane DENIS



Le Bourgmestre,



Alain VANDROMME

¹ Le bilan énergétique et la vulnérabilité du territoire ont été établis et analysés en collaboration avec Chimay et Momignies lors de l'élaboration du PAEDC.

² Le quorum de présence est le nombre minimum requis de membres présents d'une assemblée pour que le vote soit valable.